

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

SARL TRANSPORT 10 DE VIE

1) - Objet :

La prestation proposée par la société Transport 10 de vie est un service de transport à la demande destiné aux groupes de personnes et aux personnes à mobilité réduites (TPMR). Plus généralement, toutes personnes sans possibilités de se déplacer seules ou à plusieurs sans difficultés peuvent être prises en charge.

2)- Réservations :

Les horaires de réservations sont de 9 h à 19 h, du lundi au vendredi, et le samedi de 9 h à 12 h. Elles doivent être effectuées si possible et au plus tard 48 heures à l'avance à l'aide des moyens mis en place, afin d'adapter au mieux le planning des rendez vous.

Un répondeur téléphonique est mis en place en cas d'indisponibilité temporaire. Les urgences sont traitées en fonction des possibilités offertes par le programme des réservations.

3) - Fonctionnement :

Le client est pris en charge à l'adresse indiquée lors de la réservation. Si besoin, le conducteur appelle le client quelques minutes avant son arrivée. Il l'assiste pour la montée et l'installation dans le véhicule (fixation d'un fauteuil roulant, vérification des ceintures de sécurité,...).

Les bagages et effets personnels sont pris en charge gratuitement dans la limite de volume et poids raisonnables laissés à l'appréciation du conducteur. Il est toutefois préférable de le préciser lors de la réservation.

A l'arrivée, le conducteur aide le client pour la descente du véhicule, l'attend, ou l'accompagne suivant les précisions prévues au préalable.

Les déplacements prévus ne peuvent être modifiés qu'avec l'accord du conducteur, si ces modifications ne perturbent pas son planning, et après l'acceptation d'un nouveau devis si nécessaire.

4) - Tarifs :

Le tarif du transport à la demande est calculé d'après le forfait de prise en charge et le nombre de kilomètres parcourus pour le total de la prestation.

Pour les navettes aéroports et transports de groupe, un forfait fixe est établi. Le tarif est fixé au moment de la réservation par devis écrit, ainsi l'itinéraire peut varier suivant les conditions de circulation sans que le prix prévu n'en soit affecté.

Les temps d'attente et/ou d'accompagnement sont facturés en plus du transport.

Les réservations passées sont maintenues à l'ancien tarif, quelque soit l'évolution de celui-ci.

Modalités de paiement : Le paiement s'effectue par virement, chèques ou espèces directement auprès du conducteur. Les cartes bancaires ne sont pas acceptées.

Escompte : Aucun escompte n'est accordé en cas de paiement anticipé.

Majorations :

Des majorations interviennent dans les cas suivants.

- **Entre 21h00 et 6h00, ainsi que les dimanches et jours fériés : + 50 % du tarif kilométrique pour le TAD.
+ 25€/heure pour les navettes aéroports**
- **Les coûts de parking sont à la charge du client.**
- **Autoroutes empruntées suivant l'appréciation du chauffeur.**

Pénalités : Tout retard de paiement entraînera l'application de pénalités sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal.

5) – Retard/Annulation :

Par le client : Dans le cas d'un retard du client, le chauffeur patientera 15 minutes sur le lieu de la prise en charge. Passé ce délai transport 10 de vie considérera la prestation annulée. Celle-ci sera facturée au client et ne donnera lieu à aucun remboursement.

L'annulation se fait obligatoirement 7 jours au minimum avant la date prévue pour la prise en charge, et uniquement par le biais du numéro de téléphone portable au 07 86 93 32 22. A défaut du respect de cette règle, la somme établie sur le devis reste due.

Par la société : En cas de retard important du client, risquant de contrarier les rendez-vous suivants, le conducteur peut annuler ou reporter une prise en charge réservée sans réclamation possible du client. La société peut annuler une réservation en cas de force majeure, comme de fortes intempéries pouvant l'empêcher d'assurer la prestation en toute sécurité, dans le respect de la qualité de son service. Elle ne peut être tenue responsable des conséquences engendrées par cette annulation.

6) - Animaux :

Seuls les chiens de personnes non-voyantes seront admis gratuitement. Il est là aussi préférable de signaler leur présence dès la réservation.

7) - Litiges :

Le respect et le bon usage du matériel est de rigueur. Toute détérioration du matériel et tout dommage causé à l'intérieur du véhicule sera à la charge du client et lui sera facturé.

Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur du véhicule.

Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire à l'avant comme à l'arrière du véhicule.

Les clients trop alcoolisés ou insultant envers le chauffeur ne pourront en aucun cas prendre place à bord des véhicules. La prestation sera alors facturée dans son intégralité au client.

En cas de litige, la société privilégie la négociation à l'amiable. Si aucun accord n'est obtenu, le Tribunal de Commerce de la juridiction de Troyes est seul compétant.

8) - INFORMATIQUES ET LIBERTÉS

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978, il est rappelé que les données nominatives qui sont demandées au Client sont nécessaires au traitement de sa commande et à l'établissement des factures, notamment.

Ces données peuvent être communiquées aux éventuels partenaires du Vendeur chargé de l'exécution, du traitement, de la gestion et du paiement des commandes.

Le Client dispose, conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification et d'opposition s'agissant des informations le concernant.

Le client : Date, signature précédée de la mention « Lu et approuvé »